



Photo : Olivier Hoffshir



Photo : Collection Les amis de la montagne



Photo : Ville de Montréal

## Remembrance / Camillien-Houde : vers un chemin de plaisance

Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal  
Novembre 2018

**Les amis de la montagne**

Maison Smith

Parc du Mont-Royal

1260, chemin Remembrance

Montréal (Québec) H3H 1A2

[lemontroyal.qc.ca](http://lemontroyal.qc.ca)

Tél. : 514 843-8240

Fax : 514 843-8255

## TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>CHAPITRE 1 / VISION D’AVENIR</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>1. AVANT-PROPOS</b> .....   | <b>4</b>  |
| Les amis de la montagne et le mont Royal .....   | 4         |
| <b>2. INTRODUCTION</b> .....   | <b>5</b>  |
| <b>3. VISIONS DES AMIS POUR REMEMBRANCE / CAMILLIEN-HOUDE</b> .....                        | <b>6</b>  |
| <b>4. RECOMMANDATIONS DES AMIS POUR UNE VISION D’ACCESSIBILITÉ</b> .....                   | <b>7</b>  |
| <b>5. CONCLUSION</b> .....   | <b>9</b>  |
| <br>   |           |
| <b>CHAPITRE 2 / PROJET PILOTE</b> .....  | <b>10</b> |
| <br>   |           |
| <b>6. COMMENTAIRES SUR LE PROJET PILOTE D’INTERRUPTION DU TRANSIT AUTOMOBILE</b> <b>10</b> |           |
| Constats relatifs au projet pilote.....  | 10        |
| Cyclovia Camillien-Houde.....  | 11        |
| Grille d’évaluation du projet pilote .....   | 12        |
| Rapport de constats préliminaires de fin de projet de la Ville de Montréal.....            | 12        |
| <b>7. AUTRES IMPACTS DU PROJET PILOTE</b> .....  | <b>13</b> |
| <br>   |           |
| <b>ANNEXE 1 CONSENSUS TCMR #47</b> .....   | <b>15</b> |
| <b>ANNEXE 2 VISION D’AVENIR POUR REMEMBRANCE / CAMILLIEN-HOUDE</b> .....                   | <b>17</b> |
| <b>ANNEXE 3 FORUMS PUBLICS DES AMIS DE LA MONTAGNE</b> .....                               | <b>19</b> |
| <b>ANNEXE 4 10 PROPOSTIONS D’AVENIR POUR REMEMBRANCE / CAMILLIEN-HOUDE</b> ....            | <b>21</b> |
| <b>ANNEXE 5 LETTRE DE LA MAIRESSE DE MONTREAL</b> .....                                    | <b>25</b> |
| <b>ANNEXE 6 RAPPORT D’OSBSERVATIONS DU PROJET PILOTE</b> .....                             | <b>29</b> |
| <b>ANNEXE 7 COMMENTAIRES SUR LA CYCLOVIA FAMILLE DU 15 JUILLET 2018</b> .....              | <b>31</b> |
| <b>ANNEXE 8 COMMENTAIRES SUR LA GRILLE D’ÉVALUATION DE LA VILLE</b> .....                  | <b>38</b> |

# CHAPITRE 1 / VISION D'AVENIR

## 1. AVANT-PROPOS

---

### Les amis de la montagne et le mont Royal

Depuis plus de 30 ans, Les amis de la montagne veillent à la protection et à la mise en valeur du mont Royal. Avec ses trois sommets, ce lieu emblématique que les Montréalais surnomment affectueusement « la montagne » couvre dix kilomètres carrés. On y trouve des quartiers résidentiels florissants, plusieurs institutions fondatrices de Montréal, de vastes cimetières, ainsi que le magnifique parc du Mont-Royal et le nouveau parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne qui s'étendent sur plus de 235 hectares au cœur de la ville.

En raison de son statut de site patrimonial déclaré par le gouvernement du Québec, une grande partie du territoire de la montagne jouit de mesures de protection qui guident l'aménagement et la mise en valeur de ses espaces et bâtiments. La ville qui l'entoure étant en plein essor, la montagne est néanmoins aux prises avec de constantes pressions et d'importants enjeux de conservation.

Avec la collaboration et le soutien d'un grand nombre de défenseurs du mont Royal qui ont conscience de sa valeur historique, culturelle, naturelle et identitaire, Les amis de la montagne concourent à renforcer la culture de respect et de développement responsable de ce lieu exceptionnel.

## 2. INTRODUCTION

---

C'est avec intérêt que Les amis de la montagne participent aux audiences publiques de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) intitulées *Les voies d'accès au mont Royal*. Les enjeux d'accessibilité, de mobilité, de sécurité, de mise en valeur des paysages du mont Royal et de conservation des milieux naturels sont centraux à l'élaboration d'une vision pour le réaménagement permanent de Remembrance / Camillien-Houde. Ces mêmes enjeux sont au cœur des préoccupations des Amis de la montagne.

Le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* de 2009 de la Ville de Montréal a clairement recommandé une réduction du transit automobile sur le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde, sans toutefois donner des pistes claires sur la manière d'y parvenir tout en maintenant l'accessibilité à la montagne pour tous.

Le Bureau du Mont-Royal et les membres de la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR), incluant Les amis de la montagne, s'étaient déjà penchés sur les manières d'aborder cette réduction dans le cadre d'une vision d'ensemble de l'accessibilité à la montagne. La TCMR a formulé un consensus à cet effet le 9 décembre 2016 à l'intention de la Ville de Montréal (voir ANNEXE 1).

En parallèle, Les amis de la montagne ont produit un document de vision pour la réforme de cet axe routier et proposé des pistes de solution pour rendre les voies d'accès au parc du Mont-Royal et aux cimetières sécuritaires et conviviales pour l'ensemble des usagers du mont Royal. Les amis ont présenté cette vision à plusieurs parties prenantes et organismes au cours de l'automne 2017 et de l'hiver 2018 et intégré les commentaires recueillis dans la version diffusée publiquement (voir ANNEXE 2).

Le projet pilote a coupé court la démarche visant l'adoption d'une vision globale rassembleuse pour l'accessibilité à la montagne. Bien que ce projet ait provoqué des discussions sur les enjeux d'accessibilité, de mobilité, de sécurité, de cohabitation de divers modes de déplacement, il a aussi mené à une polarisation de la communauté montréalaise. Jusqu'à maintenant, les débats ont davantage porté sur la question de l'utilisation de la voiture dans le secteur Remembrance / Camillien-Houde que sur une vision plus globale de l'accessibilité à la montagne, dans le respect de son statut de site patrimonial et de sa vocation civique.

Le profond attachement des Montréalais pour leur montagne est manifeste et se renouvelle de génération en génération. Rappelons que la voie Camillien-Houde emprunte le tracé d'une ligne de tramway qui permettait à partir des années 1930 d'accéder au secteur du sommet du Mont-Royal depuis l'est de la ville. L'émergence de l'automobile dans les années 50 a entraîné des aménagements démesurés, déjà questionnés et contestés à l'époque. Cette vision révolue, centrée sur l'automobile, ne répond plus aux préoccupations et enjeux actuels. L'axe Remembrance / Camillien-Houde devrait être requalifié de manière à faire partie intégrante du parc, du site patrimonial du Mont-Royal et de l'expérience visée dans ce lieu unique.

Le temps est venu de se pencher à nouveau sur la question de l'accessibilité à la montagne et d'évaluer en profondeur l'exceptionnel potentiel que présente une révision plus complète de la

vocation du secteur de la voie Camillien-Houde. Tout nouvel aménagement devrait par ailleurs servir à rehausser la richesse naturelle et paysagère du secteur par des mesures de rétablissement de la connectivité entre ses milieux naturels, de maintien de la biodiversité et de développement de la résilience de ses écosystèmes.

### 3. VISIONS DES AMIS POUR REMEMBRANCE / CAMILLIEN-HOUE

---

Nous sommes en 2025. Le réaménagement de l'avenue McGill College et son arrimage au REM amorcent avec grâce une invitation à se rendre sur la montagne par la Promenade Fleuve-Montagne. Sur le flanc nord du mont Royal, le Campus de la montagne de l'Université de Montréal, en cours de transformation, offre déjà aux étudiants, professeurs et résidents des quartiers avoisinants de nouveaux accès piétons aux espaces publics du sommet d'Outremont. La station du REM sur Édouard-Mont-Petit à proximité de l'Université de Montréal ouvre sur un magnifique seuil d'entrée au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Ce seuil mène aussi à des liens pédestres avec les abords du réservoir Bellingham, le 1420 boulevard du Mont-Royal et le pavillon de la Faculté de musique sur Vincent d'Indy. Enfin, ce réseau de sentiers pédestres lie le cœur du campus de l'Université de Montréal et la station du REM / Métro Édouard-Montpetit aux cimetières et au parc du Mont-Royal, permettant même aux piétons d'accéder au centre-ville.

Un *Plan d'accessibilité au mont Royal* proposant une vision sur vingt ans a été développé par la Ville de Montréal pour une réforme fondamentale de la mobilité et de l'accessibilité. Les objectifs du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* et les orientations de l'*Atlas du paysage du Mont-Royal* ont été intégrés dans la vision globale d'accessibilité rassembleuse proposée. La consultation publique entourant le *Plan d'accessibilité* s'est soldée par un appui enthousiaste à cette vision. L'axe Remembrance / Camillien-Houde ayant été identifié comme un secteur prioritaire à requalifier est maintenant transformé en chemin de plaisance convivial et sécuritaire pour tous. Avec le réaménagement de la voie et une nouvelle configuration des stationnements de la maison Smith et du lac aux Castors, il est toujours possible d'accéder depuis l'est et l'ouest de la ville à l'ensemble des pôles d'activités du secteur – maison Smith, cimetières, pavillon du lac aux Castors, Cavalerie, belvédères. Une passerelle piétonne permettant de passer d'un côté à l'autre de la voie Camillien-Houde complète le chemin de ceinture et fait le bonheur des randonneurs. Le belvédère Camillien-Houde est un réel lieu de contemplation – il est sécuritaire, convivial et accessible à tous.

La desserte de la montagne en transport collectif a été bonifiée et répond efficacement à la demande. Des navettes adaptées offertes en période de fort achalandage des espaces publics de la montagne relient des stationnements périphériques aux principaux pôles d'accueil du parc du Mont-Royal. Des voies routières périphériques améliorées répondent efficacement au besoin de circulation d'un côté à l'autre de la montagne. La présence de la voiture est considérablement diminuée sur le chemin de plaisance Remembrance / Camillien-Houde. Aujourd'hui, les véhicules qu'on y voit – à deux comme à quatre roues – se sont adaptés à la circulation lente et contemplative prévue à l'aide d'aménagements, de signalisation et de surveillance, le tout conçu pour optimiser la cohabitation sécuritaire entre piétons, cyclistes, automobilistes et transport collectif. Le chemin de plaisance a été conçu pour intégrer, à plus long terme, les moyens de transport électriques et écologiques répondant aux nouvelles valeurs collectives. Une fois ces nouveaux moyens perfectionnés et la mobilité améliorés, le chemin de

plaisance pourrait un jour être réservé exclusivement au transport collectif et actif. Ainsi, les stationnements de la maison Smith seraient reverdis et l'accès au parc du Mont-Royal et au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne se ferait par de multiples seuils d'entrée et pôles d'accueil en périphérie de la montagne.

Requalifié, le secteur de l'intersection Remembrance / Côte-des-Neiges privilégie la cohabitation sécuritaire et agréable entre usagers. L'aménagement du chaînon manquant du chemin de ceinture du Mont-Royal sur la chaussée sud de Remembrance est complété, ce dernier rejoignant maintenant la partie précédemment aménagée en façade du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Du côté est de la montagne, le seuil d'entrée Côte-Ste-Catherine / Mont-Royal est réaménagé. Le chemin de ceinture du Mont-Royal, avec sa passerelle au-dessus de Camillien-Houde, se raccorde ici au chemin Olmsted. Le circuit polyvalent de 10 km autour du mont Royal qu'est enfin devenu le chemin de ceinture du Mont-Royal offre aux usagers une expérience unique de découverte du territoire qui s'ajoute à celle de la traditionnelle et toujours très appréciée montée du chemin Olmsted.

Avec ses nouveaux aménagements et sa signalisation, le mont Royal impose un comportement respectueux. Grâce à l'ensemble de ces interventions, les piétons, cyclistes et automobilistes peuvent se déplacer sur le territoire en toute sécurité. Tous ceux et celles qui accèdent à la montagne comprennent qu'ils se trouvent dans un site patrimonial exceptionnel, un lieu à chérir et à préserver. L'expérience du visiteur est inégalée.

#### 4. RECOMMANDATIONS DES AMIS POUR UNE VISION D'ACCESSIBILITÉ

---

Bien avant l'annonce du projet pilote d'interruption de la circulation de transit automobile sur Remembrance / Camillien-Houde, Les amis de la montagne avaient produit un document de vision pour guider le réaménagement permanent de cette voie et proposé des pistes de solution (voir ANNEXE 2). Les forums publics des Amis (voir ANNEXE 3) et nos échanges avec les citoyens ont permis d'affiner cette vision et à l'été 2018, Les amis de la montagne ont déposé sur la plateforme interactive de l'OCPM des recommandations reformulées pour le réaménagement permanent de Remembrance / Camillien-Houde (voir ANNEXE 4). À ce stade, nous retenons huit (8) grandes recommandations qui, à notre avis, devraient guider l'élaboration de la vision d'accessibilité au mont Royal et celle du chemin de plaisance.

##### RECOMMANDATIONS DES AMIS DE LA MONTAGNE :

1. Une vision globale d'accessibilité et de mobilité sécuritaire sur l'ensemble de la montagne doit être élaborée. Cette vision devra guider toute intervention sur le territoire du mont Royal, y compris le réaménagement du chemin de plaisance. Elle devrait aussi jeter les bases d'une réforme fondamentale de la qualité de vie sur la montagne par la mise en place d'un réseau de mobilité et de transport durables sur le territoire du mont Royal.
2. Tout aménagement ou activité devrait contribuer à la qualité de l'expérience des usagers de la montagne et intégrer les principes de Frederick Law Olmsted et les valeurs du Site patrimonial du Mont-Royal, tel qu'énoncés dans le *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal*, l'*Atlas du paysage du Mont-Royal* et le *Plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal*.

3. Dans cet esprit, le chemin de plaisance devrait favoriser le déplacement convivial, invitant et sécuritaire jusqu'au sommet du Mont-Royal. Il devrait permettre au visiteur de jouir des exceptionnelles qualités paysagères et naturelles de la montagne. Des corridors écologiques devraient assurer des connexions entre les noyaux verts des deux côtés de Remembrance / Camillien-Houde.
4. Il faudrait valoriser l'usage polyvalent du chemin de plaisance et en optimiser l'expérience de cohabitation harmonieuse entre tous les usagers, prenant soin de ne pas privilégier certains groupes au détriment de l'ensemble.
5. Les objectifs préconisés par le mouvement mondial de sécurité routière [Vision Zéro](#), auquel la Ville de Montréal souscrit depuis 2016, devraient sous-tendre la requalification de Remembrance / Camillien-Houde par l'aménagement du chemin, la règlementation de ses usages, l'éducation des citoyens et la surveillance. Dans cet esprit, la sécurité et la qualité de l'expérience de cohabitation entre les différents usagers – piétons, cyclistes, usagers du transport en commun, automobilistes, etc. – devraient être en tête de liste des critères d'aménagement du chemin de plaisance.
6. Le mont Royal devra faire l'objet d'une desserte en transport collectif qui répond adéquatement et en toute saison aux besoins de tous les usagers de la montagne – familles, personnes à mobilité réduite, pique-niqueurs et amateurs de loisirs sportifs avec leurs équipements, etc. La desserte en transport collectif sur le mont Royal devrait contribuer au virage vers la mobilité durable souhaitée par la Ville.
7. Il faudra s'assurer qu'aucun aménagement n'entraîne la perte d'accessibilité au territoire. L'arrêt du transit touche exclusivement les véhicules qui utilisent la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance comme raccourci pour accéder de manière rapide d'un point de départ situé à l'extérieur du secteur du sommet du Mont-Royal à une destination de l'autre côté de ce territoire. Pour les usagers du secteur du sommet, quel que soit leur mode de transport, il faut maintenir la libre circulation entre les pôles maison Smith / lac aux Castors. Il faudra aussi permettre d'effectuer, après un arrêt sur le territoire, le retour par l'est ou l'ouest.
8. Les stationnements du secteur du sommet du Mont-Royal devraient être réduits en nombre comme en superficie. Des stationnements incitatifs en périphérie, tels que ceux de l'ancien Hôpital Royal Victoria, de l'Université de Montréal et de l'Hôpital Général, devraient être mis à contribution. La mise en service de navettes, et l'aménagement de sentiers pédestres ainsi que de nouveaux pôles d'accueil et seuils d'entrée devraient s'ajouter à l'offre d'accès à la montagne.

Il va de soi qu'un comité qui intègre une approche interdisciplinaire à l'aide d'experts en patrimoine, en biologie, en urbanisme, en anthropologie, en architecture de paysage, en génie, etc. soit constitué pour veiller à la mise en œuvre de cette vision globale d'accessibilité à la montagne.

## 5. CONCLUSION

---

*Je nourris une vision d'avenir pour le mont Royal qui reconnaît la nécessaire protection de son patrimoine bâti, culturel, mais également la protection de son réseau écologique. Mon administration souhaite poser des gestes concrets pour offrir à nos familles un milieu de vie actif, sécuritaire, une oasis de verdure en ville où il fait bon se retrouver, se balader et se reconnecter à la nature. Nous avons également la volonté de favoriser la participation citoyenne pour concrétiser cette vision [...].*

Extrait de la lettre de la mairesse de Montréal, adressée au président de la Table de concertation du Mont-Royal, Claude Corbo, le 22 mars 2018, à l'occasion du renouvellement de son mandat.

Cet extrait de la lettre de la mairesse de Montréal, Valérie Plante (voir Annexe 5), met de l'avant la volonté de développer une vision d'avenir pour le mont Royal.

L'actuelle consultation sera très clairement utile pour l'élaboration d'une vision d'ensemble d'accessibilité et de mobilité sur la montagne visant la cohabitation sécuritaire, une mixité d'usages, la mise en valeur des paysages, la protection de la biodiversité et une expérience « montagne » de qualité. Rappelons que le mont Royal est un site patrimonial déclaré par le gouvernement du Québec et qu'une reconnaissance à l'UNESCO est visée pour la montagne. Mentionnons aussi que le parc du Mont-Royal est le site touristique le plus visité après le Vieux-Port de Montréal et qu'il joue une fonction d'accès à la nature et à la culture plus substantielle qu'un parc de quartier. Les solutions d'accessibilité au parc du Mont-Royal et de mobilité sur le territoire doivent refléter ces facteurs importants.

Par ailleurs, Les amis de la montagne jugent qu'il est tout aussi important que les citoyens aient l'occasion de s'exprimer sur le réaménagement de l'échangeur Remembrance / Côte-des-Neiges en cours de planification. Ce projet, qui aura un impact direct sur l'accessibilité à la montagne et sur la requalification de Remembrance / Camillien-Houde, doit s'inscrire dans un plan d'ensemble d'accessibilité pour le mont Royal qui lui aussi devrait être soumis à la consultation publique.

Nous espérons que les recommandations et les commentaires réunis dans le présent mémoire contribueront au développement d'une vision globale d'accessibilité bénéfique à la fois pour les Montréalais-es et pour la montagne.

## CHAPITRE 2 / PROJET PILOTE

### 6. COMMENTAIRES SUR LE PROJET PILOTE D'INTERRUPTION DU TRANSIT AUTOMOBILE

---

#### Constats relatifs au projet pilote

Le projet pilote a évidemment eu pour effet de réduire de manière significative la circulation automobile dans le secteur du sommet du Mont-Royal, apportant une quiétude nouvelle sur l'axe Remembrance / Camillien-Houde et en périphérie de cette voie routière. Mais les impacts du projet pilote étaient plus nombreux. Quelques semaines suivant le début du projet pilote, Les amis ont produit un rapport d'observations à l'intention de Ville de Montréal, identifiant les problèmes et proposant des actions correctives (voir ANNEXE 6).

Le projet n'a pas répondu, à notre avis, à certains enjeux de sécurité et de cohabitation des usagers, notamment les fins de semaine, au moment où l'utilisation de ces voies était plus forte. Le présent mémoire fait état d'observations que Les amis de la montagne ont documentées quotidiennement sur les impacts positifs et négatifs du projet-pilote.

- La sécurité  
Le projet pilote n'a pas remédié à certaines manœuvres dangereuses et a même créé de nouvelles situations problématiques. L'enjeu de sécurité est resté entier, tant la semaine que la fin de semaine :
  - Demi-tours sur la voie pour accéder ou quitter les deux belvédères
  - Stationnements illicites le long de la voie à proximité du belvédère Soleil
  - Circulation piétonne dangereuse entre le belvédère Soleil et le belvédère Camillien-Houde
  - Vitesse excessive et non-respect du Code de la route par certains cyclistes
- La cohabitation des usagers  
Le projet pilote a permis de renforcer la pratique du vélo, particulièrement celle du vélo de route sportif, mais a par ailleurs occasionné des tensions et des problèmes de cohabitation entre les cyclistes, les piétons et les automobilistes, principalement les fins de semaine.
- L'expérience  
L'importante promotion faite autour du Café suspendu (signalisation dans le parc, vidéo, dépliant, etc.) et son attrait ont entraîné de grandes attentes de la part du public, surtout des touristes, alors que le café n'était ouvert que trois jours par semaine. La présence du Café suspendu et du belvédère Soleil a par ailleurs détourné les gens des attraits intrinsèques du parc.

La ségrégation des pôles d'activités dans le secteur du sommet du Mont-Royal, et notamment dans le parc (maison Smith / lac aux Castors), a créé une perte d'accessibilité

pour plusieurs usagers (familles, personnes à mobilité réduite), générant ainsi de la confusion et, de manière générale, de la frustration.

- Les aménagements temporaires  
Les aires d'attente à proximité des arrêts d'autobus ont été grandement utilisées et appréciées par les usagers des transports en commun. Elles ont toutefois été laissées à l'abandon, avec des hamacs déchirés, durant le dernier mois.
- L'accès en automobile ou en taxi  
Beaucoup de visiteurs ont cru que l'accès au parc du Mont-Royal était impossible en voiture pendant le projet pilote. Plusieurs chauffeurs et compagnies de taxi ont complètement cessé de desservir le secteur du sommet du Mont-Royal. Lorsque le service de taxi était offert, l'identification des points de cueillette (maison Smith ou lac aux Castors) était confuse et le temps d'attente souvent considérable.
- Le stationnement  
Les débordements récurrents et les difficultés de gestion des stationnements du lac aux Castors ont entraîné des files d'attente jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges durant les fins de semaine. Plusieurs usagers ont dû contourner la montagne pour accéder par Camillien-Houde aux stationnements de la maison Smith.
- Les cimetières  
L'arrêt du transit a entraîné une perte d'accessibilité aux cimetières, même si des mesures d'adaptation temporaires ont été mises en place pour le Cimetière Mont-Royal.
- Les communications  
L'affichage au seuil d'entrées du parc du Mont-Royal n'a pas permis aux visiteurs de comprendre que les modalités de circulation avaient été modifiées. Il fallait monter jusqu'au secteur du sommet du Mont-Royal avant de réaliser qu'il était impossible de se rendre à l'ensemble des pôles d'activités ou de traverser vers l'autre côté de la ville.

### Cyclovia Camillien-Houde

À l'été 2018, Les amis de la montagne ont fait équipe avec l'arrondissement Ville-Marie dans le but d'optimiser l'accès, la convivialité et le succès des cyclovia, en particulier dans leur volet familial. Les statistiques de fréquentation démontrent clairement que les familles montréalaises n'ont pas été interpellées par ce rendez-vous sportif. Le faible achalandage dans son ensemble permet de croire que l'événement cyclovia Camillien-Houde s'adresse à un public restreint de sportifs de haut niveau (voir ANNEXE 7).

Les amis de la montagne sont en accord avec la conclusion de la Ville de Montréal concernant les cyclovia à l'effet que « Le service de navettes mis en place lors des cyclovia a été très apprécié par les usagers. Il demeure toutefois des enjeux d'accessibilité à la montagne en raison de l'augmentation du nombre et de la durée des événements » (Constats préliminaires de fin de projet de la Ville de Montréal, 31 octobre 2018).

Nous notons que le *Cadre de gestion pour la réalisation d'événements dans le parc du Mont-Royal*, lequel limite la fermeture de la voie Camillien-Houde à cinq (5) événements par année

n'a pas été respectée avec la tenue des cyclovias. Si la Cyclovie Camillien-Houde devait être reconstruite, le nombre d'événements devra être considérablement limité et la durée de chacun, réduite.

### Grille d'évaluation du projet pilote

Les amis de la montagne ont étudié la grille d'évaluation du projet pilote et formulé des recommandations afin de bonifier les critères devant servir à déterminer le taux de succès du projet. Ceux-ci ont été présentés à la Ville dans le cadre du groupe de travail de la TCMR (voir ANNEXE 8). En guise de rappel, mentionnons l'importance d'évaluer l'amélioration de l'accessibilité, de la sécurité et du gain en ce qui concerne l'expérience vécue par les visiteurs sur le mont Royal dans le cadre du projet pilote.

### Rapport de constats préliminaires de fin de projet de la Ville de Montréal

Le jour même de la fin du projet pilote, la Ville de Montréal a publié un rapport présentant ses constats préliminaires et qualifiant le projet pilote de succès. Selon Les amis de la montagne, la détermination de l'acceptabilité sociale du projet pilote fait partie du mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal et devrait être un critère dans l'évaluation du succès du projet. La Ville devrait étudier le rapport de l'OCPM avant de présumer du succès du projet pilote.

- La fréquentation au Café suspendu

Un des constats préliminaires portait sur la fréquentation du Café suspendu, évalué à 6 000 visiteurs par jour. Ce nombre est très élevé. Sans doute a-t-on confondu la fréquentation du belvédère Camillien-Houde dans son ensemble avec celle du Café suspendu.

- Le transport collectif

Il est mentionné dans le rapport du 31 octobre de la Ville que la ponctualité des lignes 11 et 711 de la STM a été améliorée et que les temps de parcours anormalement longs les fins de semaine ont été éliminés. Ce constat très positif de la desserte sur la montagne a été questionné le 8 novembre 2018 à l'occasion de la soirée de relance de la consultation publique. Il a été mentionné par le représentant de la STM, que des estimations de surcharge des autobus indiquaient une baisse de surcharge globale. Or ces estimations étaient pour la flotte entière de la STM (dont 20 % des autobus seulement sont équipés de capteurs pouvant compter les passagers qui montent et descendent). Aucune donnée n'existe sur la surcharge des autobus des lignes 11 et 711, bien de nombreux cas où les autobus des lignes 11 ou 711 étaient trop pleins pour laisser monter des clients ont été signalés aux Amis de la montagne durant le projet pilote. La STM n'a pour sa part aucune donnée sur le nombre d'usagers n'ayant pu monter dans les autobus sur ces lignes. Il apparaît donc difficile dégager un portrait clair et complet de la desserte de ce secteur de la montagne en transport collectif durant le projet pilote. La STM a également mentionné que la ponctualité de la desserte des lignes 11 et 711 n'est que d'environ 60%, ce qui est faible et n'est pas synonyme de fiabilité. Le constat préliminaire très positif de la Ville portant sur le transport collectif est donc basé sur des analyses et des données très incomplètes.

## 7. AUTRES IMPACTS DU PROJET PILOTE

---

Selon les données dévoilées lors de la soirée de relance de la consultation publique le 8 novembre 2018, le projet pilote n'a pas contribué à une diminution de la pollution atmosphérique à Montréal. Bien que les calculs théoriques prétendent une diminution de la pollution sur Remembrance / Camillien-Houde, l'augmentation du temps de parcours des automobilistes et la congestion induite aurait fait augmenter le taux de GES dans les quartiers environnants. Par ailleurs, de nombreux témoignages de citoyens exprimant notamment leur grande difficulté à circuler en ville en raison de travaux dans les environs et la frustration causée par cette situation, mettaient en lumière les risques accrus de collisions avec les piétons et cyclistes beaucoup plus nombreux sur les routes et quartiers autour de la montagne que sur Remembrance / Camillien-Houde. Il faut noter également que la desserte en transport en commun n'a pas été bonifiée dans le cadre du projet pilote, la ligne 711 mise en place lors de la période estivale du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017 ayant été tout simplement reconduite.

L'objectif de la Ville de Montréal étant d'améliorer l'environnement, la sécurité et la qualité de vie, Les amis de la montagne recommandent aux instances municipales de mener les actions énumérées ci-dessous en amont de tout futur projet pilote ou aménagement permanent sur Remembrance / Camillien-Houde, entre autres choses dans le but de générer la plus grande acceptabilité et adhésion sociale :

- Assurer la fluidité de la circulation sur les grandes artères sur le pourtour de la montagne
- Valider la capacité de circulation véhiculaire des grandes artères et l'impact des travaux majeurs de construction sur le réseau routier du territoire (y compris le projet Turcot)
- Mettre en place des mesures d'apaisement dans les quartiers résidentiels environnants (radars, dos d'âne, etc.)
- Bonifier considérablement la desserte du secteur du sommet Mont-Royal en transport en commun et évaluer la possibilité de relier le métro Guy-Concordia au secteur du sommet du Mont-Royal
- Mettre en place une campagne de communications pour faire connaître l'ensemble des seuils d'accès à la montagne (piétons, cyclistes, véhicules) et une signalisation efficace
- Évaluer l'impact que tout éventuel usage sportif ou événementiel prévu pour l'axe Remembrance-Camillien aura sur les sites et les milieux naturels environnants et prévoir les mesures de surveillance et de protection qui devront l'accompagner
- Établir un code de conduite et de sensibilisation sur la cohabitation entre les différents usagers
- Promouvoir le transport collectif et actif sur la montagne
- Prendre les mesures nécessaires pour minimiser l'impact des usagers, dont le nombre est toujours croissant, sur le milieu naturel suite à une hausse de fréquentation dans des secteurs fragiles
- Considérer l'interruption progressive, ou encore une modulation du transit selon des plages horaires qui tiennent compte de la saison et de la fluctuation de l'achalandage selon le jour et l'heure.

Le projet pilote a permis d'évaluer certains impacts de l'arrêt de la circulation de transit automobile de même que la pertinence et la nécessité de revoir la vocation de l'axe Remembrance / Camillien-Houde. Il a suscité de nombreux questionnements sur les

choix d'usage, la cohabitation, ainsi que sur l'expérience souhaitée pour ce chemin. Nos recommandations de vision d'avenir présentées dans ce mémoire tiennent compte des observations et analyses de ce projet pilote.

En vertu de notre mission de protection et de mise en valeur du mont Royal et à titre de partenaire de longue date de la Ville de Montréal dans le parc du Mont-Royal, Les amis de la montagne demeurent disponibles pour jouer un rôle-conseil constructif auprès de la Ville et la soutenir dans l'amélioration de l'accessibilité et de la mobilité sécuritaire sur la montagne comme dans la protection et la mise en valeur du territoire.



**Réunion de la Table de concertation du Mont-Royal  
9 décembre 2016**

---

Consensus TCMR # 47

Réaménagement du secteur Côte-des-Neiges—Remembrance et vision globale de l'accessibilité au mont Royal

Considérant que la compréhension et la vision du mont Royal ont évolué depuis la création de la voie Camillien-Houde—Remembrance (inaugurée en 1958) et de l'échangeur Côte-des-Neiges (un des éléments du plan directeur déposé en 1960);

Considérant que la démolition, en 2005, de l'échangeur Parc—Pins a eu un impact positif sur le paysage du flanc est du mont Royal;

Considérant que le *Plan de transport intégré du Mont-Royal* (annexe 2 du *Plan de transport de Montréal* déposé en 2008) propose un ensemble de mesures afin d'améliorer l'accessibilité, de redonner la montagne aux usagers, de réduire la circulation de transit, et de rendre les parcours conviviaux, sécuritaires et invitants;

Considérant qu'un des grands objectifs du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* est de rendre la montagne accessible et accueillante et, plus spécifiquement, d'améliorer l'accessibilité piétonnière à la montagne et de mieux intégrer ces voies au paysage (Chapitre 2.1.2.4 Le réseau viaire);

Considérant l'objectif visé du chemin de ceinture (2010 - ) de contribuer à une meilleure distribution des utilisateurs sur la montagne;

Considérant la résolution adoptée par le conseil municipal de Montréal de retenir le chemin de la Côte-de-Neiges comme chemin patrimonial reconnu dans ses projets soulignant le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017;

Considérant les connaissances acquises dans les dernières années, les projets en cours et les objectifs d'accessibilité du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* et du *Plan de transport intégré du Mont-Royal*, une vision actualisée de l'accessibilité au mont Royal est requise;

La Table de concertation du Mont-Royal :

- recommande à la Ville de Montréal de se doter d'une vision globale actualisée de l'accessibilité à la montagne et, à cet effet, d'obtenir des données à jour sur les enjeux jugés les plus pertinents, y incluant la fréquentation de la montagne selon le mode de déplacement;
- recommande que le réaménagement de l'échangeur Côte-des-Neiges—Remembrance s'intègre dans cette vision globale et soit mis à jour si nécessaire et que le projet soit réalisé dans un horizon temporel rapproché;
- recommande que les travaux requis dans le contexte du réaménagement de l'échangeur s'effectuent en établissant les liens appropriés avec la Ville de Westmount;
- recommande que le groupe de travail de la TCMR sur les projets d'aménagement du domaine public soit mis à contribution dans cette démarche et fasse rapport au comité du président du 12 mai 2017 et à la réunion de la TCMR du 2 juin 2017;

- recommande qu'un atelier de travail, regroupant les membres de ce groupe de travail et tous les membres de la TCMR intéressés ainsi que des experts à l'externe, explore les différents volets de ce projet d'envergure;
- recommande d'inclure les propriétés de la ville de Montréal dans le projet de réaménagement.

-----

VISION POUR LA RÉFORME DE LA VOCATION DU CHEMIN REMEMBRANCE ET DE LA VOIE CAMILLIEN-HOUE

PROPOSÉ PAR LES AMIS DE LA MONTAGNE LE 9 NOVEMBRE 2017 ET RÉVISÉ LE 11 JANVIER ET LE 8 MARS 2018



- 1 ÉCHANGEUR CÔTE-DES-NEIGES / REMEMBRANCE**
    - Réaménager l'échangeur Côte-des-Neiges / Remembrance en tenant compte du secteur dans son ensemble, compris l'accès au sommet Westmount avec la collaboration de la Ville de Westmount et l'aménagement de l'entrée routière au parc du Mont-Royal
    - Optimiser la sécurité et la convivialité des aménagements de cohabitation entre les usagers – piétons, usagers du transport collectif, cyclistes, automobilistes, autobus, etc. :
      - mesures de réduction de la vitesse
      - aménagements visant l'optimisation de la cohabitation sécuritaire entre tous les usagers
  - 2 ANGLE REMEMBRANCE / ACCÈS CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES**
    - Améliorer la sécurité piétonne sur Remembrance :
      - arrêt \*, marquage au sol \*, traversée sécuritaire \*
    - Permettre l'accès véhiculaire sécuritaire au cimetière depuis l'est et l'ouest et la sortie sur Remembrance dans les deux directions :
      - marquage au sol \*
  - 3 ACCÈS ENTRE LA CAVALERIE ET LE PARC DU MONT-ROYAL**
    - Aménager une traverse piétonne sécuritaire \*
  - 4 SORTIE DES STATIONNEMENTS DE LA MAISON SMITH**
    - Améliorer la sécurité de la sortie véhiculaire :
      - arrêt sur Remembrance dans les 2 directions \*
  - 5 CROISÉE REMEMBRANCE / ACCÈS CIMETIÈRE MONT-ROYAL / ENTRÉE AUX STATIONNEMENTS DE LA MAISON SMITH**
    - Rendre optimale la cohabitation entre usagers du transport collectif, piétons, cyclistes, automobilistes :
      - baie de refuge STM \*, bollards \*, traversée sécuritaire \*, signalisation et marquage au sol \*
  - 6 BELVÈRE CAMILLIEN-HOUE**
    - Faire un réaménagement favorisant l'accès sécuritaire au belvédère Camillien-Houde et la qualité de l'expérience de cohabitation en privilégiant la sécurité des usagers plus vulnérables
    - En attendant, améliorer la sécurité des usagers du transport collectif, des piétons, des cyclistes et des automobilistes en supprimant la possibilité d'effectuer un demi-tour dans des endroits non-autorisés à cet effet :
      - traverse sécuritaire \*, arrêts dans les 2 directions \*
      - application des lois et règlements (radar ou surveillance policière) \*
      - signalisation graphique anti u-turn \*
  - 7 CONNEXIONS AVEC LES SENTIERS PÉDESTRES**
    - Revoir le réseau des sentiers pédestres menant jusqu'à la voie Camillien-Houde et fermer les sentiers non aménagés à cet usage
  - 8 PASSERELLE DU PROJET DE CHEMIN DE CEINTURE**
    - Aménager la passerelle prévue pour piétons et cyclistes complétant le chemin de ceinture entre le bois d'Outremont et chemin Olmsted
  - 9 REQUALIFICATION DU SEUIL D'ENTRÉE AVENUE DU MONT-ROYAL / CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE / DU PARC**
    - Rendre optimales les conditions de cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes de ce secteur
  - 10 AVENUE DU PARC**
    - Revoir l'aménagement de l'avenue du Parc pour améliorer la sécurité des usagers vulnérables
  - 11 JONCTION SERPENTIN ET REDPATH CRESCENT**
    - Revoir cet accès non aménagé qui présente actuellement des dangers pour les cyclistes quittant le Serpentin pour emprunter Redpath Crescent \*
  - 12 INTERSECTION PINS / CEDAR**
    - Améliorer la cohabitation entre les différents utilisateurs de cette intersection
  - 13 INTERSECTION CÉDAR / CÔTE DES NEIGES**
    - Améliorer la sécurité des usagers en transport collectif, des piétons, des vélos et des automobilistes :
      - éliminer la petite bretelle d'accès à l'angle Cédar / Côte-des-Neiges
      - revoir le marquage au sol confus et le positionnement des feux de circulation \*
- \* Mesures pouvant être effectuées à court terme en attendant les réaménagements majeurs



## VISION POUR LA RÉFORME DE LA VOCATION DU CHEMIN REMEMBRANCE ET DE LA VOIE CAMILLIEN-HOUE

PROPOSÉ PAR LES AMIS DE LA MONTAGNE LE 9 NOVEMBRE 2017 ET RÉVISÉ LE 11 JANVIER ET LE 8 MARS 2018

## DOCUMENT DE TRAVAIL



### VISION POUR LA RÉFORME DE LA VOCATION DU CHEMIN REMEMBRANCE ET DE LA VOIE CAMILLIEN-HOUE

Les amis de la montagne prennent une part active aux discussions entourant la sécurité routière sur le mont Royal, qui se sont intensifiées au cours des derniers mois avec le décès tragique du jeune cycliste Clément Ouimet sur la voie Camillien-Houde le 4 octobre 2017. Cet accident a fait ressortir les enjeux de sécurité et de cohabitation des différents utilisateurs du parc et de la montagne soulevés au cours des années. Il est grand temps d'aborder ces enjeux dans le cadre d'une stratégie d'ensemble réfléchi pour le territoire et de mettre en œuvre un plan d'action concret assorti des investissements en réaménagement qui s'imposent.

Dans ce contexte, Les amis de la montagne soulignent l'importance prioritaire de procéder à une réforme visionnaire et durable de la vocation du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde, laquelle donnerait lieu à l'aménagement d'un « chemin de plaisance » offrant une expérience de la montagne exceptionnelle, à la hauteur de son statut de site patrimonial du Québec, et qui réponde aux besoins de mobilité d'aujourd'hui et de demain. Il est plus que temps de revoir l'accessibilité à la montagne à la lumière des meilleures pratiques qui soient en matière de cohabitation routière entre marcheurs, cyclistes, automobilistes et usagers des transports collectifs en sortant cette traversée du réseau artériel pour la donner au parc du Mont-Royal et à ses usagers.

Ce faisant, la circulation de transit automobile d'un côté à l'autre de la montagne serait réduite, voire éliminée complètement un jour en faveur de service de transport collectif adéquat – et le chemin Remembrance / Camillien-Houde pourrait devenir une destination en soi pour

l'ensemble des usagers de la montagne, soit une voie d'accès et de déplacement convivial, sécuritaire et invitante qui permet de profiter pleinement des qualités paysagères et naturelles du parc et du site patrimonial du Mont-Royal.

#### 1. ÉTAT DES LIEUX

- Le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde sont **les seules voies d'accès routières au secteur du sommet du parc du Mont-Royal**. Ils mènent plusieurs centaines de milliers de visiteurs et d'usagers annuellement à certaines des destinations publiques les plus fréquentées de la montagne, soit la maison Smith, le Chalet du Mont-Royal, le lac aux Castors, la croix, la Cavalerie (son musée et ses écuries) et les cimetières.

- L'actuelle voie Camillien-Houde a **des fonctions incompatibles de voie rapide de transit et de voie multi-usages de loisir**. Son aménagement n'est pas adapté aux usages actuels, ni harmonisé avec le statut et le caractère patrimonial de la montagne. Son exploitation actuelle ne favorise pas en premier lieu la découverte et l'appréciation de la montagne.

- Le chemin Remembrance et la voie Camillien-Houde enregistrent une hausse de fréquentation par les automobilistes, les autobus de la STM et scolaires, et les autocars touristiques. La voie Camillien-Houde en particulier est de plus en plus populaire avec les piétons, les joggeurs et les cyclistes qui viennent s'y entraîner. On observe même un nombre croissant de planchistes qui l'empruntent, roulant sur la chaussée entre les voitures. **Aménagé au début des années 1960 le concept de « parkway »** adopté pour traverser la montagne sur Remembrance / Camillien-Houde ne répond pas aux besoins de la cohabitation routière sécuritaire des usagers du mont Royal.

- L'offre de **transport collectif** est toujours insuffisante malgré la bonification du service sur l'axe Remembrance / Camillien-Houde avec l'ajout de la 711 les fins de semaine pendant la saison estivale.

- L'accès au **belvédère Camillien-Houde** est déficient et encourage les infractions au code de sécurité routière qui entrave la sécurité des usagers.

- L'**échangeur Côte-des-Neiges—Remembrance** est un seuil d'entrée important au parc du Mont-Royal. Il nécessite des interventions majeures en raison de sa dégradation et du danger qu'il pose aux piétons, cyclistes, automobilistes et autres usagers qui circulent dans ce secteur.

- L'**entrée est du parc du Mont-Royal par les avenues du Parc et Mont-Royal** n'est pas à la hauteur des objectifs de mise en valeur de la montagne ni des objectifs de partage sécuritaire des voies routières.

#### 2. PRINCIPES DIRECTEURS

**A.** Une vision globale pour l'accessibilité et la mobilité sécuritaire doit être élaborée pour l'ensemble de la montagne et guider toute intervention sur son territoire.

**B.** La voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance doivent être sortis du réseau artériel pour être versés au parc du Mont-Royal et à ses usagers. Il faut aussi évaluer en profondeur l'exceptionnel potentiel que présente une révision de la vocation du secteur de la voie Camillien-Houde afin d'y intégrer une approche paysagère et des objectifs précis d'intendance environnementale.

**C.** Il est impératif de conserver la vocation publique du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde. Il faut aménager et orienter l'utilisation de cette traversée au bénéfice de l'ensemble des usagers venant au mont Royal pour l'expérience de la montagne, de son grand parc, de la Cavalerie et de la croix, et des cimetières dans ce secteur. A cet effet, il ne faut pas prêter des fonctions d'équipement sportif au chemin Remembrance ou à la voie Camillien-Houde car de telles fonctions impliquent l'exclusion de certains usages et usagers et constituent une forme d'appropriation du domaine public qui s'inscrit à l'encontre de la vision d'accès universel au mont Royal.

**D.** Toute intervention sur le territoire doit contribuer à la qualité de l'expérience de cohabitation des usagers et intégrer les valeurs patrimoniales du Site patrimonial du Mont-Royal, tel qu'énoncé dans le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal et l'Atlas du paysage, et sou-

tenir la valeur civique et les qualités paysagères du secteur. Les aménagements retenus devront appuyer le succès des démarches entreprises pour que la montagne soit classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

#### 3. RECOMMANDATION POUR L'AMÉNAGEMENT DU « CHEMIN DE PLAISANCE » REMEMBRANCE / CAMILLIEN-HOUE

- Procéder au réaménagement du secteur Côte-des-Neiges—Remembrance dans le respect d'une vision globale de l'accessibilité pour le mont Royal (voir consensus 47 de la Table de concertation du Mont-Royal). Cette vision globale devra également prévoir des objectifs actualisés de mobilité sécuritaire.

- Mettre en œuvre une stratégie globale visant la sécurité de tous les usagers du chemin de plaisance Remembrance / Camillien-Houde et des stationnements du parc du Mont-Royal qui repose sur la combinaison d'aménagements physiques, de mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation, et de coercition.

- Bonifier de manière significative le transport collectif comme solution pratique et conviviale pour accéder aux destinations les plus populaires sur la montagne.

- Maintenir la fonction d'accès véhiculaire du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde au secteur du sommet Mont-Royal, mais réaménager ces voies d'accès en veillant en premier lieu à la qualité de l'expérience de cohabitation entre ses différents utilisateurs – piétons, cyclistes, usagers de transport en commun, automobilistes, etc.

- Mettre à la disposition des visiteurs de la montagne d'autres stationnements non loin du parc du Mont-Royal – ceux du Royal Victoria, de l'Hôpital général de Montréal et de l'Université de Montréal par exemple –, qui peuvent être utilisés les fins de semaine et en période de haute fréquentation. Offrir un service de navette gratuite depuis ces stationnements jusqu'au secteur du sommet du parc du Mont-Royal.

- Réduire de manière significative la circulation de transit automobile sur le chemin de plaisance Remembrance / Camillien-Houde au moyen d'aménagements dissuasifs ou par une tarification du passage, voire éliminer complètement ce type de circulation à certaines heures de la journée, et définitivement un jour si l'expérience est concluante. Il doit exister de fortes contre-indications à l'exploitation de l'axe Remembrance / Camillien-Houde comme simple « accessoire » pour se rendre d'un côté à l'autre de la ville. En réduisant la circulation de transit, la montagne sera plus accessible à ceux qui y viennent pour l'expérience du lieu et pour ses services qu'on y trouve.

#### 4. CONCLUSION

Le profond attachement des Montréalais pour leur montagne est manifeste et se renouvelle de génération en génération. L'heure est venue de revoir l'accessibilité à la montagne et les actions qui seront posées à cet égard au cours des prochaines années seront lourdes de conséquences pour plusieurs décennies. Elles devront donc être bénéfiques à la fois pour les Montréalais, pour la montagne, en empruntant les meilleures pratiques en matière de partage entre piétons, vélos, transport en commun et automobiles.

L'aménagement du nouveau chemin de plaisance Remembrance / Camillien-Houde doit être compatible avec les objectifs transcendant de protection et de mise en valeur du mont Royal. La valeur inestimable du capital naturel et historique de la montagne que le gouvernement du Québec a voulu sauvegarder en attribuant au mont Royal le statut de site patrimonial sera ainsi préservée.

 **les amis**  
de la montagne  
30+ ans de protection du mont Royal



# Accessibilité à la montagne : pour une vision d'avenir inspirée des bonnes pratiques

16 OCTOBRE 2018

PARTAGER



Les amis de la montagne, en partenariat avec les Écoles d'architecture et d'urbanisme de l'Université McGill, vous invitent à une soirée de conférences portant sur des exemples novateurs de requalification d'infrastructures routières sécuritaires dédiées à une variété d'utilisateurs dans une optique de connectivité des paysages.

Le mardi 30 octobre au pavillon Bronfman de l'Université McGill, trois expertes en mobilité, en aménagement du territoire et en architecture du paysage présenteront comment ces modèles peuvent être intégrés à la vision d'accessibilité et de mobilité pour le mont Royal.

Les amis de la montagne espèrent ainsi inspirer, enrichir et stimuler les réflexions des spécialistes et des citoyens sur l'aménagement futur de Remembrance / Camillien-Houde. Rappelons qu'il y a maintenant quatre mois que la Ville de Montréal a mis en place un projet pilote de retrait de la circulation de transit automobile sur l'axe Remembrance / Camillien-Houde. Jusqu'à la fin de novembre 2018, la population est invitée à imaginer le futur de ces chemins d'accès au parc du Mont-Royal et à partager leur vision à l'occasion des séances d'audition des opinions de l'Office de consultation publique de Montréal. Ce forum public se veut complémentaire aux démarches de consultation. Cliquez ici pour connaître [les 10 propositions émises par Les amis de la montagne](#).

### Informations pratiques

*Accessibilité à la montagne : pour une vision d'avenir inspirée des bonnes pratiques*

Mardi 30 octobre à 18 h

Université McGill

Pavillon Bronfman, salle 422

1001, rue Sherbrooke Ouest (coin McTavish)

Entrée libre

[Inscription en ligne obligatoire](#)

Forum réalisé en partenariat avec :



# L'avenir des voies d'accès Camillien-Houde et Remembrance

10 MAI 2018

PARTAGER



La montagne et ses chemins d'accès sont de toutes les tribunes depuis l'annonce par la Ville de Montréal d'un projet pilote d'interruption de la circulation de transit automobile sur les voies Camillien-Houde et Remembrance – les deux routes pour accéder à l'accueil du parc du Mont-Royal et le pavillon du Lac-aux-Castors – à partir du 2 juin 2018. Il est à noter que ce projet n'affectera en rien les autobus (STM, touristiques et scolaires) fréquentant la montagne et qu'il sera toujours possible pour les gens de se rendre à la montagne en voiture.

## Informez-vous!

Les amis de la montagne désirent mettre en lumière les enjeux et défis d'accessibilité à la montagne lors d'un [forum public le jeudi 17 mai](#) réunissant des spécialistes du territoire du mont Royal et des membres du grand public. Notre objectif étant d'enrichir la réflexion et d'encourager la participation citoyenne, nous lançons l'invitation à toute personne intéressée!

Dans cette même veine, Les amis vous invitent à en apprendre davantage sur les chemins et modes d'accès d'hier à aujourd'hui en visitant l'exposition intitulée *Parcourir la montagne* à la maison Smith.

## Exprimez-vous!

Que vous habitez Montréal ou une de ses banlieues, et si vous aimez venir à la montagne, l'Office de la consultation publique de Montréal (OCPM) vous invite à participer aux activités de consultation sur le projet pilote de retrait de la circulation de transit automobile sur les voies Camillien-Houde et Remembrance. Mandatée par la Ville de Montréal, l'OCPM a pour tâche d'évaluer le projet et d'imaginer le futur de ces chemins d'accès au parc du Mont-Royal à l'aide de la participation citoyenne.

L'OCPM procédera à des séances d'information destinées au grand public les 10 et 15 mai. Consultez le [site Web de l'OCPM](#) pour prendre connaissance de la programmation des six prochains mois.

Prononcez-vous en répondant au [questionnaire en ligne](#) créé par l'OCPM.

## ANNEXE 4 10 PROPOSITIONS D'AVENIR POUR REMEMBRANCE / CAMILLIEN-HOUE

---

### 1. Transformer l'axe Camillien-Houde / Remembrance en chemin de plaisance sécuritaire pour tous les usagers

La vision des Amis de la montagne est de réaménager l'axe Remembrance / Camillien-Houde en chemin de plaisance conçu pour une cohabitation sécuritaire entre piétons, vélos, voitures et autobus. Cette réforme devra intégrer les principes du mouvement international de sécurité routière Vision Zéro, avec des aménagements physiques entraînant des comportements sécuritaires. Réaménagé pour la balade de loisir plutôt que la circulation rapide, le chemin Remembrance / Camillien-Houde aurait pour but premier de privilégier la qualité de l'expérience de la montagne. Une signalisation revue indiquerait les destinations accessibles par ce chemin au cœur du mont Royal – pavillon et lac aux Castors, maison Smith, points d'accès au chemin Olmsted et autres sentiers pédestres du parc du Mont-Royal, cimetières, belvédères, chemin de ceinture, musée de la Cavalerie, etc.

Cette vision comporte aussi la bonification significative du transport collectif vers le sommet de la montagne et la diminution considérable du nombre de places de stationnement dans le parc du Mont-Royal au bénéfice du reverdissement de ces zones asphaltées. En revanche, les aires de stationnement à proximité du parc, par exemple sur les sites de l'ancien Royal Victoria, de l'Hôpital général de Montréal et de l'Université de Montréal, seraient proposées aux visiteurs la fin de semaine et en période de haute fréquentation du parc. Un service de navette au parc pourrait être offert depuis ces stationnements, à partir desquels de nouveaux liens piétons seraient aménagés menant jusqu'aux pôles de service du parc. Ces nouvelles options de stationnement et d'accès au parc nécessiteront de la communication et de la signalisation adéquates.

Dans cette vision d'accessibilité de la montagne par Remembrance / Camillien-Houde, la circulation pour tous d'un côté à l'autre de la montagne serait maintenue, bien que les aménagements routiers et la réduction de vitesse autorisée auraient pour effet de diminuer la présence de la voiture et de mettre fin au transit rapide sur la montagne.

La réalisation de cette vision permettra, selon Les amis de la montagne, d'atteindre plusieurs des objectifs d'accessibilité identifiés dans le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal de la Ville de Montréal.

[Cliquez ici pour commenter ou voter pour cette proposition.](#)

### 2. Viser un partage sécuritaire de la route entre tous les usagers

Le réaménagement de l'axe Remembrance / Camillien Houde en chemin de plaisance, tel que proposé par Les amis de la montagne, devrait viser l'adoption des principes et pratiques recommandés par le mouvement mondial de sécurité routière Vision Zéro dont l'objectif est de veiller à la cohabitation sécuritaire et conviviale entre les différents utilisateurs de la route – piétons, cyclistes, usagers de transport en commun, automobilistes, etc. Ainsi, la réforme proposée devra comporter des aménagements spécifiques incluant des mesures d'apaisement de la circulation, un programme de sensibilisation au code de conduite applicable dans ce contexte de

cohabitation, et les mesures de coercition nécessaires pour parvenir aux buts visés – soit les déplacements conviviaux et sécuritaires dans les espaces publics exceptionnels que constitue le cœur de la montagne.

[Cliquez ici pour commenter ou voter pour cette proposition.](#)

### **3. Vivre une expérience conviviale en transport collectif en toutes saisons**

Afin d'inciter le public à se rendre au cœur de la montagne en transport collectif, Les amis de la montagne recommandent l'aménagement d'aires d'attente et d'abribus conviviaux et suffisamment spacieux pour accueillir de nombreux usagers, dont l'esthétique s'harmonise au paysage ambiant de la montagne. L'intégration aux abribus d'un dispositif numérique indiquant l'horaire actualisé des autobus minimisera les désagréments et risques engendrés par l'attente la nuit et en saison hivernale. Enfin, le chauffage des abribus en période hivernale serait une amélioration à viser.

[Cliquez ici pour commenter ou voter pour cette proposition.](#)

### **4. Maintenir l'accès aux attraits et lieux de services depuis l'est et l'ouest**

Le projet pilote en cours, y compris les dispositions prises pour le stationnement, segmente et cloisonne les pôles d'activités du parc du Mont-Royal, ayant pour effet de diminuer l'accessibilité aux destinations situées au cœur de la montagne. Pour éviter une telle perte d'accessibilité dans le cadre d'une solution de réforme permanente de Remembrance/Camillien-Houde, il sera essentiel d'élaborer des aménagements qui permettent la circulation véhiculaire fluide entre les aires de stationnement du lac aux Castors et de la maison Smith et qui permettent aux visiteurs d'arriver de l'est et de repartir vers l'ouest (ou vice versa).

[Cliquez ici pour commenter ou voter pour cette proposition.](#)

### **5. Offrir des stationnements incitatifs à proximité du parc du Mont-Royal**

Pour répondre aux besoins de stationnement supplémentaires aux périodes de fréquentation de pointe du parc du Mont-Royal telles les fins de semaine, Les amis de la montagne recommandent à la Ville de proposer d'autres options de stationnement à proximité, soit au Royal Victoria, à l'Hôpital général de Montréal et à l'Université de Montréal, par exemple. Un service de navette menant au lac aux Castors et à la maison Smith pourrait être offert depuis ces stationnements, à partir desquels de nouveaux liens piétons mèneraient aussi jusqu'au cœur de la montagne. Ces nouvelles options de stationnement et d'accès au parc nécessiteront de la communication et de la signalisation adéquates.

[Cliquez ici pour commenter ou voter pour cette proposition.](#)

### **6. Afficher la disponibilité des stationnements au seuil d'entrée du parc**

Pour faciliter le stationnement dans le parc du Mont-Royal et limiter la circulation inutile sur Remembrance/Camillien-Houde, Les amis de la montagne recommandent d'afficher en temps réel le nombre de places disponibles dans les aires de stationnement du parc sur des tableaux numériques installés sur l'avenue Mont-Royal à proximité du début de la voie Camillien-Houde et

sur le chemin de la Côte-des-Neiges tout près du début du chemin Remembrance.

[Cliquez ici pour commenter ou voter pour cette proposition.](#)

## **7. Aménager une traversée conviviale, sécuritaire et invitante de la montagne**

Selon les observations des Amis de la montagne, le projet pilote en cours segmente et cloisonne les pôles d'activités du parc du Mont-Royal, ce qui a pour effet de diminuer l'accessibilité aux destinations de prédilection des usagers.

Pour éviter une telle perte d'accessibilité dans le cadre d'une solution de réforme permanente de Remembrance/Camillien-Houde, il sera essentiel d'élaborer des aménagements qui permettent aux visiteurs d'arriver de l'est et de repartir vers l'ouest (ou vice versa).

La vision des Amis de la montagne est de réaménager l'axe Remembrance / Camillien-Houde en chemin de plaisance intégrant les principes du mouvement international de sécurité routière Vision Zéro, avec des aménagements physiques et autres mesures conçus pour favoriser les comportements sécuritaires. Réaménagé pour la balade de loisir plutôt que la circulation rapide, l'axe Remembrance/Camillien-Houde aurait pour but premier de privilégier la qualité de l'expérience de la montagne dans ce secteur, donnant accès à toutes les destinations le long de ce chemin au cœur du mont Royal – pavillon et lac aux Castors, maison Smith, points d'accès au chemin Olmsted et autres sentiers pédestres du parc du mont Royal, cimetières, belvédères, chemin de ceinture, musée de la Cavalerie, etc.

Malgré la diminution de la présence de la voiture et la fin du transit rapide de la montagne, dans cette vision d'accessibilité au cœur de la montagne par Remembrance/Camillien-Houde, la circulation pour tous – piétons, cyclistes, voitures, autobus, etc. – d'un côté à l'autre de la montagne serait maintenue.

La réalisation de cette vision permettra d'atteindre plusieurs des objectifs d'accessibilité identifiés dans le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal de la Ville de Montréal.

[Cliquez ici pour commenter ou voter pour cette proposition.](#)

## **8. Documenter le niveau de pollution autour de la montagne**

Dans le cadre du projet pilote, il serait intéressant que les déplacements véhiculaires et le taux de GES (gaz à l'effet de serre) en périphérie de la montagne soient étudiés afin de quantifier les effets de l'arrêt du transit automobile sur la qualité de l'air. Il faudra évaluer le potentiel qu'offre la géomatique pour étudier cet enjeu.

[Cliquez ici pour commenter ou voter pour cette proposition.](#)

## **9. Déployer une stratégie globale d'amélioration de l'environnement**

Le projet pilote ne vise qu'un axe de déplacement sur la montagne. Il faudrait élaborer et mettre en oeuvre une stratégie globale visant l'amélioration de l'environnement sur l'ensemble de la ville afin d'atteindre des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, ainsi que de réduction de la pollution sonore, ce dans l'optique de générer des retombées favorables sur la

qualité de vie des citoyens.

[Cliquez ici pour commenter ou voter pour cette proposition.](#)

### **10. Offrir un programme d'animation ancré dans l'esprit du lieu**

Les amis de la montagne ont la conviction que le parc du Mont-Royal doit maintenir sa fonction première de lieu public de détente, de contemplation et d'accès à la nature. Il faut éviter la surabondance d'activités encadrées et d'activités sportives organisées qui nuisent à l'accessibilité et à la jouissance libre et spontanée du lieu. Toute animation sur la montagne, y compris sur les abords du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde, doit avoir pour but premier de mettre en valeur les attraits naturels et culturels du mont Royal et de sensibiliser les visiteurs aux enjeux de conservation de ce site patrimonial. L'expérience du visiteur doit rester ancrée dans l'esprit du lieu.



### La Mairesse de Montréal

Le 22 mars 2018

Monsieur Claude Corbo  
Président  
Table de concertation du Mont-Royal  
801, rue Brennan – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3C 0G4

Monsieur le Président,

C'est avec un immense plaisir que je vous confirme le renouvellement de votre mandat à titre de président de la Table de concertation du Mont-Royal jusqu'au 31 décembre 2020.

Je profite de l'occasion pour évoquer certains enjeux importants à l'égard du mont Royal ainsi que les orientations de mon administration pour assurer la pérennité de ce site patrimonial exceptionnel, et pour que les Montréalais se réapproprient ce joyau si cher à nos cœurs.

#### La Table de concertation du Mont-Royal

Mon administration valorise la pérennité de la Table de concertation du Mont-Royal et vous remercie chaleureusement pour le travail accompli jusqu'ici. Je souhaite que la Table puisse continuer à jouer pleinement son rôle de conseil pour la mise en application du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, mais également son rôle d'analyse des enjeux de ce site patrimonial.

La Table peut donc compter sur la collaboration de notre équipe pour mener à bien son mandat, tout particulièrement de monsieur Luc Ferrandez, membre du comité exécutif et responsable des grands parcs, des grands projets et des espaces verts.

#### Des orientations acquises

Comme vous l'avez récemment évoqué, certaines orientations ont été déterminées par mon prédécesseur. Nous sommes d'avis que les orientations suivantes sont fondées et qu'elles doivent être conservées.

1. Veiller à la collaboration des arrondissements concernés ainsi que de celle de la Ville de Westmount et de s'assurer que l'ensemble des services municipaux appelés à intervenir sur le site patrimonial du Mont-Royal agissent avec la diligence nécessaire;
2. préserver la bonne collaboration entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications ainsi que le maintien de son implication financière dans les mesures concrètes de protection et de mise en valeur du mont Royal, à plus forte raison depuis l'adoption de la Loi sur la métropole;
3. demander au gouvernement du Québec qu'il respecte pleinement, dans ses actions touchant le mont Royal, le décret de l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, qu'il a lui-même adopté en 2005.

Hôtel de ville • 275, rue Notre-Dame Est • Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Téléphone : 514 872-3101 Télécopieur : 514 872-4059 mairesse@ville.montreal.qc.ca

### De nouvelles orientations pour une vision d'avenir du mont Royal

Je nourris une vision d'avenir pour le mont royal qui reconnaît la nécessaire protection de son patrimoine bâti, culturel, mais également la protection de son réseau écologique. Mon administration souhaite poser des gestes concrets pour offrir à nos familles, un milieu de vie actif, sécuritaire, un oasis de verdure en ville, où il fait bon se retrouver, se balader et se reconnecter à la nature. Nous avons également la volonté de favoriser la participation citoyenne pour concrétiser cette vision qui s'exprime autour de trois grandes idées :

#### **1. Le mont Royal est un lieu privilégié et un bien d'intérêt prioritairement collectif**

L'histoire et la valeur particulière, à la fois symbolique et substantielle, de la Montagne en font un lieu unique à Montréal. Les Premières Nations lui accordaient même un caractère sacré. En 1535, dans son récit de voyage, Jacques Cartier écrit : « *Nous nommasme icelle montaigne le mont Royal* », exprimant clairement la valeur du lieu. Puis, en 1643, Paul Chomedey de Maisonneuve y érige une croix en remerciement d'un vœu exaucé par la Providence. Enfin, en 1924, une croix à caractère permanent est dressée sur la montagne grâce à une collecte de fonds menée auprès de la population.

Au-delà des symboles, le mont Royal a aussi fait l'objet de décisions qui ont eu un effet durable et structurant sur son développement. Voici un bref rappel :

- En 1875, la Ville de Montréal exproprie 200 hectares sur la montagne pour y aménager un parc. La réalisation est confiée au plus important architecte paysagiste du moment, Frederick Law Olmsted;
- En 1987, la Ville de Montréal désigne une partie du mont Royal comme premier site du patrimoine montréalais et l'intègre à un régime de protection publique;
- En 1992, la Ville de Montréal adopte un premier Plan de mise en valeur du mont Royal et met en place des outils pour assurer une protection renforcée de la Montagne;
- En 2005, le gouvernement du Québec institue par décret, dans le cadre de la loi sur la protection du patrimoine, l'Arrondissement historique et naturel du mont Royal, devenu depuis le Site patrimonial du mont Royal. Le gouvernement reconnaît alors que le mont Royal constitue un bien d'intérêt prioritairement collectif, non seulement pour la population montréalaise, mais pour l'ensemble de la province;
- En 2009, le conseil d'agglomération de Montréal adopte le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal. En outre, un document complémentaire au plan d'urbanisme comporte des dispositions pour que les éléments essentiels du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal soient inscrits dans les règlements d'urbanisme des arrondissements.

Le premier élément de ma vision du mont Royal s'inscrit dans la continuité des choix de société structurants et significatifs faits par les autorités publiques depuis 1875.

**Le mont Royal : un avenir meilleur que son passé**

Ma vision s'exprime aussi par ma volonté d'assurer au mont Royal un avenir meilleur que son passé. Il nous incombe d'assurer sa transmission aux générations futures, et ce, dans un meilleur état qu'il ne l'est aujourd'hui.

En effet, un regard lucide sur le passé nous pousse à réfléchir à l'avenir et à la protection du mont Royal. Il va sans dire que l'histoire de la Montagne a été façonnée par un tout autre héritage décisionnel. Celui-ci a conduit à une occupation immobilière non négligeable du territoire de la montagne, tant par des institutions que par des propriétaires privés. Des voies de circulation automobile ont également été aménagées pour répondre à une vision plus ancienne de la mobilité urbaine que nous ne partageons plus aujourd'hui.

Ces décisions antérieures n'ont pas toutes été mauvaises, mais nombre d'entre elles ont privilégié des besoins fonctionnels individuels ou des ententes financières privées. Nous ne pouvons pas changer le passé, mais nous pouvons certainement influencer le futur en adoptant certaines façons de faire qui soient en cohérence avec les fondements suivants :

- Les décisions futures qui relèvent de la responsabilité des autorités publiques devront démontrer de manière probante leur cohérence avec les grands choix structurants faits par les autorités publiques depuis 1875. Elles devront incarner la volonté de préserver et de protéger à long terme la Montagne, tant sur le plan de la nature que de sa valeur symbolique;
- Les projets émanant de la société civile et des institutions, qui transformeraient la Montagne de manière ponctuelle ou permanente et qui seront soumis à l'approbation des autorités publiques, devront faire la preuve qu'ils répondent à l'intérêt collectif à longue échéance. En d'autres termes, tous les projets soumis devraient démontrer de manière probante qu'ils desservent durablement l'intérêt collectif afin de léguer aux générations futures la Montagne dans un meilleur état. En cas de doute, il faut s'abstenir d'autoriser le projet.

**2. Une gouvernance harmonisant l'action des unités de l'administration à l'égard du mont Royal**

Le troisième élément de notre vision du mont Royal se fonde sur une gouvernance de la Montagne qui harmonise l'action de l'ensemble des unités de l'administration à l'égard du mont Royal. Nous devons offrir un avenir plus rayonnant à la Montagne et viser à inscrire un jour le mont Royal sur la Liste du patrimoine mondial.

À l'heure actuelle, le site patrimonial du mont Royal de même que l'ensemble de la montagne sont assujettis à un enchevêtrement de juridictions publiques : la Ville de Montréal, quatre arrondissements, la Ville de Westmount, le conseil d'agglomération, le ministère de la Culture et des Communications, en plus des autres ministères susceptibles de prendre des décisions affectant le destin de la Montagne.

Nous jugeons essentiel de cheminer vers une gouvernance du mont Royal qui assurerait une franche collaboration des services, des unités administratives et des arrondissements afin de matérialiser la vision d'avenir du mont Royal.

En somme, cela signifie qu'il faut, outre ce qui précède, s'appuyer sur les trois grands objectifs du Plan qui sont : assurer la protection et la mise en valeur du mont Royal, rendre la montagne accessible et accueillante et réunir les conditions nécessaires à sa protection et sa mise en valeur.

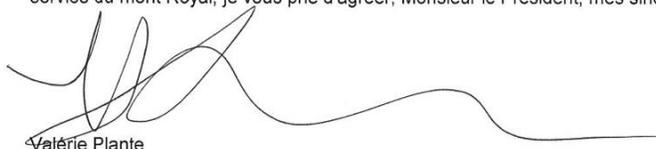
#### Un bilan nécessaire

Nous célébrerons bientôt le neuvième anniversaire de l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. À ce jour, de nombreux efforts ont été déployés pour en assurer sa réalisation. En vue de son dixième anniversaire, nous pensons qu'un bilan s'impose afin d'évaluer l'ensemble des actions posées pour réaliser les trois grands objectifs du Plan. Un bilan général nous aiderait certainement à répondre à la grande question: « Où en est rendu le mont Royal dix ans après l'adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal? ». Je suis convaincue qu'un tel bilan donnerait l'élan nécessaire pour la suite des choses.

Au-delà de ce travail, plusieurs développements concernant la Montagne devront également être considérés. Je fais référence ici au rejet de la candidature du mont Royal par le gouvernement canadien en vue de son ajout à la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO; au tragique accident qui a entraîné la mort d'un prometteur cycliste sur la voie Camillien-Houde et aux discussions entourant la circulation sur la Montagne. Les festivités entourant le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal ont aussi fait naître le débat sur le bon usage du mont Royal. D'autres demandes entourant des projets d'activités ponctuelles ou de développements à caractère permanent sur le mont Royal sont également adressées aux services municipaux de la Ville.

J'invite donc la Table, en concertation avec tous les partenaires ainsi qu'avec les services et instances intéressés, à réaliser un tel bilan pour la fin du printemps 2019.

En vous réitérant ma gratitude, ainsi qu'aux membres de la Table, pour votre dévouement au service du mont Royal, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.



Valérie Plante



### Impacts du projet pilote d'interruption de circulation de transit sur Remembrance/Camillien-Houde sur l'expérience de l'utilisateur de la montagne – Observé entre le 2 et le 8 juin 2018

Le vendredi 8 juin 2018

#### Enjeux sécurité

- En période de fort achalandage, cohabitation piéton/voiture non sécuritaire en périphérie du Café suspendu. La sortie piétonne sur l'axe d'entrée des voitures est dangereuse.  
Recommandation : Fermer la sortie terrasse côté stationnement ou ajouter un arrêt pour les voitures et un marquage au sol.  
Recommandation : Assurer le contrôle de circulation nécessaire pour que les automobilistes ne se garent pas sur la voie de circulation sur le belvédère en attendant qu'une place de stationnement se libère.
- Présence de piétons sur la voie Camillien-Houde entre la maison Smith et le belvédère Camillien-Houde. Cohabitation voiture/piéton/vélo dangereuse dans le canyon.  
Recommandation : Créer un passage piéton sécuritaire entre le belvédère Camillien-Houde et le belvédère soleil ou ajouter une signalisation appropriée, au minimum avisant les piétons des dangers de s'aventurer.
- De nombreux cyclistes circulent à grande vitesse sur Camillien-Houde/Remembrance et ne respectent pas les arrêts mis en place aux traverses piétonnes. Les risques de percussio avec les piétons sont élevés. Plusieurs situations dangereuses ont été observées.  
Recommandation : Émettre des constats d'infraction aux cyclistes qui mettent les piétons en danger par le non-respect du code de la route.

#### Enjeux cohabitation des usagers

- De nombreuses altercations, parfois virulentes, entre cyclistes et automobilistes. Certains cyclistes semblent vouloir s'approprié l'usage exclusif de la voie Camillien-Houde. Aussi certains groupes de cyclistes prennent l'entièreté de la voie, créant une situation conflictuelle avec les voitures.  
Recommandation : Mettre en place un programme de sensibilisation *Pour une cohabitation réussie*, adressé à l'ensemble des utilisateurs de cet axe et adopter les mesures de coercition qui s'imposent.

#### Enjeux de gestion des stationnements

- Débordement des stationnements du secteur du lac aux Castors. Le 2 juin, une file de véhicules s'étirait jusqu'au chemin de la Côte-des-Neiges, alors que les stationnements de la maison Smith avaient encore de nombreuses places vacantes.  
Recommandation : Trier les visiteurs (ceux qui veulent transiter vs ceux qui souhaitent se stationner pour venir au parc) plus à l'ouest (à l'intersection avec l'ancienne bretelle

actuellement réservée aux autobus) dans le but d'éviter les déplacements inutiles dans le secteur et de limiter la congestion à proximité de l'entrée vers le lac aux Castors.

- Les usagers en provenance de l'ouest ont l'impression de quitter le territoire du parc du Mont-Royal plutôt que de s'approcher des stationnements lorsqu'ils tournent à gauche sur le chemin Remembrance (voie nord).

Recommandation : Ajouter une signalisation confirmant l'accès aux deux stationnements prévus pour ce secteur du parc du Mont-Royal.

- Un grand nombre d'usagers en provenance de l'ouest utilisent l'ancienne bretelle actuellement fermée au transit automobile pour se rendre aux stationnements, ce en dépit de la nouvelle signalisation,

Recommandation : Revoir la signalisation car l'ancienne (flèches noirs) brouille la lecture de la nouvelle mise en place dans le cadre du projet pilote.

#### **Enjeux de non-respect de la signalisation**

- Lorsqu'il n'y a pas de présence policière ou d'agents de circulation, les véhicules qui arrivent aux trois petits cônes oranges s'y fauillent pour continuer leur chemin, ceci dans les deux directions.
- Des voitures transitent malgré la présence des agents d'information (t-shirt vert) à l'entrée du tronçon fermé au transit.
- Le SPVM semble ne pas intervenir systématiquement auprès des automobilistes qui transitent, malgré leur présence à proximité du tronçon fermé.

#### **Enjeux de l'expérience du territoire par les visiteurs automobilistes**

- L'arrêt du transit de circulation automobile entraîne un cloisonnement des secteurs du parc et de la montagne dans son ensemble. La jouissance spontanée du lieu dans son intégralité est affectée.
- Selon les commentaires recueillis à l'accueil du parc à la maison Smith, l'accès au Chalet depuis l'ouest implique une marche conséquente (durée, montée), non réalisable ou à tout le moins exigeante pour de nombreux usagers (parents avec poussettes, jeunes enfants, personnes à mobilité réduite, etc.)
- Toujours selon les commentaires recueillis, l'expérience de lier une visite du belvédère Camillien-Houde avec un arrêt au lac aux Castors devient couteux en temps, de stationnement, en essence. Aussi, l'expérience d'enchaîner une visite aux belvédères Camillien-Houde ou Kondiaronk et à l'Oratoire Saint-Joseph, très appréciée des touristes, devient complexe à planifier et est encore plus couteuse en temps, en stationnement et en essence.
- De nombreux taxis ont partagé avec leur forte frustration à tenter de répondre à des demandes de course depuis la montagne. Les consignes à donner aux répartiteurs de taxis sont complexes : le client doit penser à commander son taxi en indiquant aussi par où celui-ci doit arriver. Il doit aussi choisir son pôle de départ en fonction de la destination souhaitée. Ceci demande une bonne connaissance des accès et du territoire de la montagne. Déjà, de nombreux visiteurs ont manifesté leur confusion et mécontentement.

#### **Enjeux de communications**

- De nombreux usagers, touristes comme locaux, ne semblent pas être au courant du projet.
- La signalisation de l'interruption de transit en bas de la montagne n'est pas efficace – un trop grand nombre d'automobiliste continue d'emprunter la voie Camillien-Houde ou le chemin Remembrance pensant pouvoir transiter jusqu'à l'autre côté de la montagne.
- Aux stationnements de la maison Smith, le schéma de circulation est confus, augmentant les risques d'accidents entre les différents usagers.

#### **Enjeux de respect de la vocation des cimetières**

- De nombreux automobilistes désirant transiter à partir de l'est de la ville, tournent dans le cimetière Mont-Royal une fois qu'ils réalisent qu'il est impossible de circuler sur la voie.
- De nombreux cyclistes utilisent le cimetière Mont-Royal pour redescendre au bas de la montagne.

#### **Questions**

Nous venons d'apprendre que la clientèle du cimetière Mont-Royal peut utiliser la voie de service (Remembrance sud) pour accéder au cimetière depuis l'ouest.

- Comment sera-t-il possible de distinguer la clientèle du cimetière des autres automobilistes?
- Comment éviter que le cimetière ne devienne un axe important de transit?
- Est-ce que la fermeture des portes du cimetière à 16 h est une conséquence du projet pilote? Comment y remédier?



## **Observations et commentaires relatifs à l'événement cyclovia famille du 15 juillet 2018**

---

A titre de partenaire des cyclovia famille et suite aux observations réalisées lors de la première cyclovia famille du 15 juillet, Les amis de la montagne vous soumettent quelques commentaires et suggestions que nous vous invitons à considérer pour l'organisation des deux prochains événements. Ceux-ci portent sur les thématiques suivantes :

- Accessibilité à la montagne en voiture et en autobus
- Sécurité
- Communications
- Programmation et animation
- Direction de l'événement sur place

### **I. ACCESSIBILITÉ À LA MONTAGNE**

**En voiture : améliorer les liens entre les deux stationnements et la logistique sur le terrain entre les intervenants.**

- Exceptionnellement, à l'occasion des 3 événements cyclovia famille prévus sur la voie Camillien-Houde au cours de la période estivale, les stationnements de la maison Smith devaient être rendus accessibles dès 8 h aux automobilistes venant au parc du Mont-Royal depuis l'ouest en passant par la voie de service (chemin Remembrance sud). Les agents de la compagnie Garda, sur les lieux dès 7 h 30, n'avaient pas été mis au courant de cette consigne, ni de la fermeture de Camillien-Houde aux automobilistes jusqu'à 12 h 30. Ainsi, chaque automobiliste qui se présentait à eux pour accéder à la maison Smith se faisait répondre qu'il devait se stationner au lac aux Castors ou faire le tour de la montagne pour se rendre à la maison Smith via la voie Camillien-Houde (impossible durant l'événement cyclovia). À 9 h 30, un membre du personnel des Amis qui avait constaté le problème a réussi à joindre la régisseuse du Bureau du Mont-Royal (BMR) qui a pu corriger le tir au téléphone avec les agents de Garda. Ceux-ci ont par la suite laissé les voitures passer sélectivement du côté de la maison Smith.
- Il n'y avait cependant aucun moyen pour les automobilistes ayant accédé au stationnement de la maison Smith de quitter les lieux avant la réouverture de la voie Camillien-Houde (prévue à 12 h 30) dans le respect de la réglementation en vigueur dans le cadre du projet pilote. Les policiers sur place ont autorisé les automobilistes à quitter le stationnement de la

maison Smith vers l'ouest sans pénalité. Ils ont mentionné qu'ils feraient la recommandation pour les prochains événements cyclovia famille de modifier l'affichage du tronçon fermé à la circulation de transit : le panneau « Interdiction de circuler sur cette voie » pourrait être remplacé par un nouvel affichage qui guiderait les automobilistes vers la sortie ouest sur le chemin Remembrance. Les visiteurs pourraient ainsi utiliser le tronçon fermé au transit.

- Pendant les cyclovia, le parc du mont Royal n'est accessible en voiture que depuis l'ouest, la voie Camillien-Houde étant fermée aux automobilistes. L'arrêt systématique de tous les automobilistes par les agents de stationnement (ceux-ci étant normalement chargés d'empêcher le transit automobile par les stationnements du parc les fins de semaine) pour vérifier leur destination visée occasionne une longue file d'attente lors de forte affluence. Un tel contrôle entre les stationnements n'est pas nécessaire pendant les cyclovia puisqu'il est impossible de redescendre la voie Camillien-Houde ou le chemin du cimetière Mont-Royal en voiture durant ces événements. Ainsi, les agents de Garda devraient être présents non pour contrôler le passage entre les stationnements, mais seulement pour améliorer la sécurité de cohabitation entre les différents usagers de la route (piétons, cyclistes, automobilistes) dans les stationnements et sur Remembrance sud.
- Note : De manière générale, nous comprenons que la présence d'agents de sécurité est nécessaire durant le projet pilote. Malheureusement, le contrôle de la destination de chaque véhicule rend très peu conviviale et agréable l'expérience d'accéder en voiture au parc les fins de semaine.
- Les préposés à l'installation des clôtures auraient laissé leurs camions sur la voie Camillien-Houde tout au long de l'événement si un membre du personnel des Amis de la montagne n'était pas intervenu pour exiger qu'ils se stationnent à l'extérieur du site de l'événement.
- L'information affichée (photo à droite) lors de l'événement mène à confusion. La voie n'était pas barrée (à tous), mais plutôt fermée aux véhicules motorisés. Il conviendrait par ailleurs de remplacer « Centre de la montagne » par maison Smith ?  
La voie est-elle fermée jusqu'à 12 h ou 13 h 00 comme l'affiche le panneau suivant ?

Proposition d'affichage :

*Camillien-Houde fermée aux véhicules motorisés les 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 16 sept. et 7 oct. de 0 h 00 à 13 h 00 pour la tenue d'événements Cyclovia.*

*Accès au parc du Mont-Royal via Côte-Ste-Catherine, Côte-des-Neiges et Remembrance.*



- Revoir la terminologie:
  - i) Camillien-Houde est une voie et non un chemin.
  - ii) Qu'est-ce que le Ch. du Cimetière ? S'il s'agit de l'accès à l'entrée sud du Cimetière Mont-Royal. Par ailleurs, cette précision n'est pas nécessaire puisque Camillien-Houde ne se poursuit pas mais devient Chemin Remembrance.
  - iii) 2 h 00 ne prend pas de « AM »
  - iv) 13 h 00 ne prend pas de « PM »



#### **En autobus : mieux informer les usagers du service de navette**

- La navette mise en place pour desservir le parc était identifiée uniquement par le terme « navette ».
 

Recommandation : L'appellation « Navette spéciale parc du Mont-Royal » devrait être utilisée pour identifier les autobus et ses arrêts.
- Aucun service de transport en commun n'était offert jusqu'à la maison Smith pour les usagers en provenance de l'ouest.
- Le premier départ de l'autobus a eu lieu à 8 h 30 au lieu de 8 h 15 tel que communiqué sur l'affiche promotionnelle de Cyclovia Famille.
- Le fait que la navette ne faisait aucun arrêt entre son départ au métro Mont-Royal et son arrivée à la maison Smith limitait considérablement l'efficacité du service.
 

Recommandation : Afin d'augmenter son taux de fréquentation, il serait pertinent que la navette effectue tous les arrêts sur le parcours de la ligne 11 et qu'elle s'arrête à certains arrêts le long de Côte-des-Neiges.
- Malgré une communication restreinte sur la mise en place d'une navette spéciale et un accès limité au métro Mont-Royal et à la maison Smith, la navette a été utilisée. Des visiteurs du parc nous ont cependant fait part de leur incapacité à atteindre le secteur du destinataire au cœur du mont Royal en transport collectif, ne sachant pas qu'une navette spéciale avait été mise en service.
 

Recommandation : Une promotion de ce service aux arrêts d'autobus, à plus grande échelle et quelques jours avant l'événement – comme c'est le cas lors d'événements - permettrait à un plus grand nombre de visiteurs du parc d'utiliser ce service.

**En autobus : s'assurer que le service de la ligne 11 sur la voie Camillien-Houde reprenne le plus rapidement possible**

- Plusieurs usagers du parc du Mont-Royal ont informé Les amis de la montagne que le service de l'autobus 11 sur la voie Camillien-Houde n'avait toujours pas repris à 13 h 45 alors que l'événement cyclovia se terminait à 12 h 30. Est-ce le démontage qui nécessite plus de temps que prévu ? Est-ce un problème de communications avec la STM ? La même situation s'est aussi produite lors de la cyclovia sportive du mois de mai 2018. Recommandation : Tout mettre en œuvre pour offrir le service de l'autobus 11 dès que l'événement cyclovia se termine à 12 h 30.

## II. SÉCURITÉ

- Certains automobilistes empruntant le tronçon fermé à la circulation de transit à partir de l'ouest y ont rencontré de nombreux cyclistes qui poursuivaient leur entraînement sur le chemin Remembrance. Il serait pertinent d'avoir un agent de sécurité à l'entrée du tronçon fermé pour empêcher les véhicules non autorisés d'y accéder et éliminer tout risque de collision entre automobilistes et cyclistes. Il serait aussi important de rappeler aux cyclistes que seule la voie Camillien-Houde est entièrement sécurisée. Il faut exiger des cyclistes qu'ils respectent la signalisation routière et notamment les arrêts. Il faut éviter de favoriser un faux sentiment de sécurité chez les piétons comme des cyclistes à l'extérieur du parcours sécurisé.
- Le comportement de nombreux cyclistes nuit à la sécurité aux traverses de la zone famille sur Camillien-Houde et sur le chemin Remembrance. De nombreux cyclistes continuaient à toute allure sur le chemin Remembrance sans respecter les arrêts, exprimaient un mécontentement à devoir ralentir sur le secteur familial de l'événement cyclovia. Il était difficile pour le personnel en place de faire respecter les consignes de vitesse et d'arrêts. Recommandation : Une sensibilisation des cyclistes et au besoin, une présence d'agents de sécurité ou policière plus soutenue est nécessaire pour assurer le respect la signalisation routière et minimiser les comportements qui nuisent tant à la sécurité que la convivialité de l'événement.

- Des piétons utilisant le parcours piétonnier sécurisé ont voulu poursuivre leur marche jusqu'au belvédère Camillien-Houde, traversant la voie réservée aux cyclistes à l'endroit où le sentier piétonnier s'arrête pour continuer leur descente.  
Recommandation : Il faudrait évaluer la possibilité de poursuivre le parcours piétonnier jusqu'au belvédère Camillien-Houde, principalement pour des raisons de sécurité.



### III. COMMUNICATIONS

- Malgré la promotion de l'événement sur les médias sociaux des partenaires et de la Ville de Montréal, le taux de participation de personnes autres que des cyclistes de route a été très faible. On parle ici de quelques dizaines de participants au total au volet « famille » de l'événement cyclovia.  
Recommandation : Considérant que la participation des familles est un objectif important pour l'Administration municipale, il serait pertinent de tenir une rencontre avec l'ensemble des parties prenantes pour élaborer une stratégie de communication pour les deux cyclovia famille à venir.
- Il y a de l'incohérence dans les messages d'accessibilité au sommet du mont Royal. Il est affirmé que durant le projet-pilote, la montagne reste accessible en tout temps et que seule la circulation de transit automobile est interrompue. Or, lors des cyclovia, la voie Camillien-Houde est fermée aux voitures, aux autobus de la STM, aux autocars touristiques. Les panneaux temporaires, installés plusieurs jours à l'avance, contribuent à la confusion.  
Recommandation : Il est nécessaire de développer une campagne de communication pour réexpliquer comment accéder à la montagne tout au long du projet pilote et d'inclure l'ensemble des événements où l'accès est perturbé tel que la Coupe du monde, les cyclovia, etc. Il est également nécessaire d'améliorer la signalisation entourant ces événements.

#### IV. PROGRAMMATION ET ANIMATION

- Tout était en place pour accueillir 300 personnes avec une programmation attrayante dans la zone famille. Belle contribution du YMCA Centre-Ville et de l'équipe de Ville-Marie. Équipes d'animation dynamique. Diversité des activités. Espace ludique, sportif, contemplatif et éducatif.  
Recommandation : maintenir la même programmation avec les mêmes partenaires.



#### V. DIRECTION DE L'ÉVÉNEMENT SUR PLACE

Recommandation : Il est indispensable d'assurer en tout temps la présence d'un responsable de la Ville sur les lieux qui a l'autorité de coordonner et d'optimiser les interventions des différentes équipes sur place (agents de sécurité, policiers, installateurs de clôtures, animateurs divers, préposés à l'accueil, etc.) afin d'en assurer le bon déroulement.



### **Commentaires des Amis de la montagne portant sur la grille d'évaluation du projet pilote de retrait du transit pour les véhicules particuliers sur la voie Camillien-Houde et le chemin Remembrance**

---

Les amis de la montagne ont pris connaissance de la grille d'évaluation du projet pilote élaborée par la Ville de Montréal. Nous sommes heureux de constater que celle-ci inclut de nombreux indicateurs ayant été discutés et demandés par les membres de la Table de concertation à l'occasion des réunions du groupe de travail dédié à ce projet. À titre de partenaire privilégié de la Ville, nous vous soumettons quelques commentaires et suggestions qui nous semblent pertinents dans le contexte actuel. Ceux-ci portent sur les thèmes suivants :

- Méthodologie appliquée pour la collecte et l'analyse de données
- Transparence de la démarche et diffusion des données
- Environnement
- Aménagements temporaires
- Sécurité
- Fréquentation

#### **A. Méthodologie appliquée pour la collecte et l'analyse de données**

- Quelle est la méthodologie adoptée pour la prise de données? Quelle est la fréquence de collecte de données; quel est le calendrier des observations et de la collecte de données; où seront installées les caméras et pour combien de temps? Est-ce que la méthodologie choisie permet d'obtenir un portrait réaliste et représentatif de l'état de la situation sur le mont Royal? Nos 30 ans d'expérience sur le terrain nous ont appris qu'il est difficile d'identifier un schéma de fréquentation clair pour la montagne compte tenu des nombreuses variables qui affectent l'achalandage.

Recommandation : Présenter la méthodologie utilisée pour la collecte de données. Cette transparence ne peut qu'augmenter la crédibilité de la démarche d'évaluation.

- Est-ce que chaque indicateur et unité de mesure aura la même pondération au moment de l'analyse? La diminution du nombre de véhicules en transit ou du pourcentage de véhicules en transit est un indicateur qui revient 8 fois. Il est évident

que ces cibles projetées seront atteintes, soit 12% du total des cibles. Est-ce acceptable dans la méthodologie d'évaluation?

## **B. Transparence de la démarche et diffusion des données**

- Dans le cadre des séances d'information portant sur le projet pilote tenues par l'Office de consultation publique de Montréal, les citoyens et les commissaires ont demandé à la Ville de Montréal de rendre publics les indicateurs qui permettront l'évaluation du projet pilote. Prévoyez-vous dans ce cas déposer ce document sur la plateforme de l'OCPM? Est-ce que les résultats de cette évaluation seront présentés lors de la soirée de relance de la consultation le 8 novembre prochain? Sinon, à quel moment et de quelle façon seront diffusées ces données?
- Recommandation : Déposer la grille d'évaluation du projet pilote sur le site de l'OCPM et présenter les résultats de cette évaluation par indicateurs dès que possible, idéalement à la soirée de relance de la consultation.

## **C. Environnement (objectif 1 de la grille d'évaluation)**

- Les relevés acoustiques sur les voies de circulation nous semblent très pertinents. Toutefois, avez-vous considéré documenter la situation dans le parc du Mont-Royal? Une diminution du bruit dans les boisés du parc serait sans aucun doute un constat intéressant à communiquer. Existe-t-il des relevés antérieurs au projet pilote?

Recommandation : Prélever des relevés acoustiques dans le parc du Mont-Royal.

## **D. Aménagements temporaires (objectif 3 de la grille d'évaluation)**

- Pour évaluer le taux de fréquentation du Café suspendu et connaître le besoin réel de la mise en place d'une buvette, comparer le nombre de visiteurs au belvédère Camillien-Houde avec le nombre de transactions au café.

## **E. Sécurité (objectif 4 de la grille d'évaluation)**

- Un des critères d'évaluation sous le thème *Sécurité des déplacements pour tous* est la vitesse de circulation des véhicules. À la lecture du document, nous comprenons que vous documenterez à la fois la vitesse des véhicules motorisés (voiture, autobus, motos, etc.) et la vitesse des véhicules non motorisés (vélos, ski à roulette, planche, etc.). Est-ce bien le cas?

Recommandation : Documenter la vitesse des vélos en descente sur la voie Camillien-Houde afin de vérifier si la réglementation en vigueur (40 km / h) est aussi respectée par ces usagers de la route.

- Pour le critère *Évaluation des interactions entre les usagers*, il serait pertinent de documenter de façon quantitative et qualitative les points suivants :

- Manœuvres interdites ou dangereuses pendant la journée et la soirée, les jours de semaine et le week-end :
  - Demi-tours
  - Stationnement sur l'accotement ou sur la chaussée à proximité des belvédères Soleil et Camillien-Houde
  - Traversée non sécurisée du « canyon »
- Interactions des usagers du Café suspendu avec la clientèle usuelle du belvédère Camillien-Houde pendant les heures d'ouverture du Café suspendu en après-midi et en soirée la semaine et le week-end.

Recommandation : Documenter les comportements dangereux déjà connus tels que les demi-tours, le stationnement sur l'accotement et la chaussée à proximité des belvédères, ainsi que la traversée non autorisée du canyon. Il serait aussi important de documenter les interactions entre les usagers du Café suspendu et la clientèle usuelle du belvédère Camillien-Houde. Ces observations et relevés devraient être menés la semaine et le week-end en journée et en soirée.

## **F. Fréquentation**

- Nous comprenons que les indicateurs sélectionnés ont été choisis pour évaluer l'atteinte des objectifs établis pour le projet pilote. Cependant, nous croyons qu'il serait aussi pertinent de documenter l'impact du projet pilote sur l'achalandage du parc du Mont-Royal, des cimetières du mont Royal et de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et de considérer les résultats obtenus dans l'analyse du succès du projet pilote.